



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 46519

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication concernant la situation des cinémas de proximité. Les cinémas de proximité, et notamment en milieu rural, réussissent, après de lourds efforts, à maintenir une activité culturelle importante. Toutefois, ces cinémas se trouvent en position de concurrence déloyale en matière de distribution et de copies de films. Depuis quelques années, une association, l'Association de développement régional du cinéma, aide les cinémas de proximité, notamment dans la distribution. Aujourd'hui, cette association trop centralisée ne dispose pas suffisamment de compétences pour servir le développement des cinémas de proximité. En conséquence, et afin de maintenir et de développer cette activité culturelle et complémentaire des grands multiplexes en zone péri-urbaine et rurale, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

En 1998, une réforme de l'Association pour le développement régional du cinéma a été initiée par les pouvoirs publics afin de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention, notamment dans ses rapports avec l'administration. Cette réforme a été mise en place au cours de l'année 1999. Alors qu'auparavant les représentants de l'agence en régions étaient par ailleurs des professionnels exerçant d'autres activités, désormais les délégués régionaux de l'ADRC sont salariés à temps plein et travaillent au sein de l'agence sur le redéploiement de toutes ses missions, anciennes et nouvelles, dans chacune des régions. Mais surtout, l'ADRC est devenue une association largement ouverte aux professionnels, exploitants, distributeurs, cinéastes, de même qu'aux collectivités territoriales, qui ont adhéré à l'association et élisent en juin 2000 leurs représentants à son nouveau conseil d'administration. L'ADRC comprend plus de 500 adhérents. En 1999, l'ADRC a non seulement redéployé toute ses activités, mais les a aussi développées au bénéfice des cinémas de proximité par l'accroissement de ses interventions dans chacune des régions : le tirage des copies pour faciliter l'accès des salles aux films a augmenté dans toutes les régions, passant de 1 401 copies en 1998 à 2 217 copies en 1999 ; ce tirage a également progressé au niveau qualitatif, la part des films recommandés Art et essai ayant augmenté dans toutes les régions. Certaines régions, qui apparaissaient défavorisées à cet égard dans le système précédent, ont pu ainsi, par la nouvelle organisation de l'agence, rattraper ce retard ; le nombre de films dont l'ADRC a relayé la diffusion auprès des salles n'a jamais été aussi important qu'en 1999 (147 titres) : c'est vraiment la pluralité du cinéma qui est rendu accessible aux salles ; 77 % des copies ont été tirées par l'ADRC en 1999 pour des films européens, et 71 % pour des films français (la part de marché du cinéma français a été de 32,3 % sur cette même année) ; les interventions de l'ADRC en études, conseils et assistance aux salles, autre domaine d'activité de l'agence, se sont elles aussi très sensiblement accrues en 1999 ; enfin l'ADRC a mis en oeuvre en 1999 de nouvelles missions comme la diffusion des films du patrimoine que lui a confiée le ministère de la culture, action qui s'exerce au bénéfice de toutes les régions. C'est donc à tous les niveaux d'activité des cinémas de proximité confrontés aux nouvelles évolutions de l'exploitation et de la diffusion de films que l'ADRC intervient aujourd'hui dans un nouveau contexte, et notamment la concurrence des multiplexes, avec des compétences redéfinies de partenariat avec les professionnels du cinéma et les

collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46519

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3057

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4925